N. 1
avril 2004

1 Apprentissage de forestier-bûcheron: les formateurs évaluent leur propre travail

2 Editorial

3 Forestier-bûcheron, une bonne école ?

4 L'apprentissage de forestier-bûcheron au Tessin

5 Actualités en bref

6 Informations CODOC

7 L'économie forestière envisage la création d'un fonds pour la formation professionnelle

8 Enquête: Qu'est-ce qu'un «bon apprenti»?

CODOC coup d'pouce
Bulletin pour la formation forestière

PLEINS FEUX

APPRENTISSAGE DE FORESTIER-BÛCHERON:
LES FORMATEURS ÉVALUENT LEUR PROPRE TRAVAIL

La formation en entreprise revêt une grande importance pour les forestiers-bûcherons, à l'instar des autres métiers exigeant un savoir-faire pratique. Le travail en situation professionnelle permet en effet d'exercer les savoir-faire propres à sa spécialité, de les affiner et de les intégrer. Le suivi de l'apprenti au sein de l'entreprise est essentiel dans ce processus. Il est un des facteurs dont dépend le succès ou l'échec de la formation. Souhaitant épauler les maîtres d'apprentissage, CODOC a conçu un cours «Assurance qualité dans la formation des apprentis». Ce cours a été proposé dans les cantons du nord-ouest de la Suisse.

Un des principaux objectifs de ce cours était de montrer que la qualité n'a rien d'abstrait, mais qu'elle peut et doit au contraire se mettre en pratique chaque jour dans les activités de formation. De la même façon que le travail soigné ou le trait de scie bien placé sont l'expression de la qualité dans la récolte du bois, c'est le suivi adéquat de l'apprenti qui est l'indicateur de la qualité dans la formation. Et ce type de qualité ne fait pas exception: on ne l'atteint jamais une fois pour toute. Il est nécessaire de la remettre continuellement en question en la comparant aux objectifs fixés. Ceci est particulièrement important dans la formation des apprentis: chacun d'entre eux étant différent, le suivi ne peut pas être standardisé.

Ce nouveau cours qui s'étendait sur quatre après-midi s'adressait principalement aux formateurs qui accompagnent les apprentis quotidiennement afin de leur transmettre les savoir-faire du métier. Mais les chefs d'exploitation, qui exercent généralement la fonction de maître d'apprentissage, ont aussi été intégrés dans la seconde partie du cours. Lors de la dernière demi-journée, les responsables communaux du dicastère des forêts se sont joints à leur tour aux participants.

Le rôle de ce cours n'était pas de surveiller ou d'évaluer les entreprises formatrices. Cela est de la compétence des instances de contrôle du canton. Il s'est agit bien davantage d'encourager les formateurs, les maîtres d'apprentissage et les responsables forestiers au niveau communal à prendre conscience de leur rôle à remédier eux-mêmes à d'éventuelles lacunes. Le travail était donc fondé sur la confiance réciproque et la responsabilité de chacun. S'appuyant sur la fiche technique CODOC «Autoévaluation: Objectif qualité dans la formation», le cours a abordé divers thèmes touchant la formation dans l'entreprise, notamment l'instruction, la communication en situation difficile, l'évaluation des apprentis, ainsi que les rôles et les attentes des acteurs. En outre, les partici-

SUITE PAGE 2

EDITORIAL

Editorial: Pourquoi le cours CODOC «Assurance qualité dans la formation des apprentis» est incontournable

La formation des apprentis dans l'économie forestière répond à un standard élevé et peut être qualifiée de bonne comparativement à d'autres professions. Alors pourquoi le cours consacré à l'assurance qualité est-il malgré tout indispensable ? En voici les principales raisons :

1. Lorsque les ressources financières viennent à manquer, on a tendance à économiser aux dépens des maillons les plus faibles – dont fait partie le secteur de la formation initiale et continue. C'est pourquoi nous devons utiliser les moyens à disposition avec la plus grande efficience.
2. Toutes les personnes actives dans la formation sont dans le même bateau et doivent chercher des solutions ensemble.
3. Les échanges d'expériences interentreprises sont très porteurs. Ils permettent de créer de nombreuses synergies.
4. Dans la société de consommation actuelle, il est très important de motiver les apprentis, afin qu'ils ne se contentent pas de consommer. Durant mes trente ans d'enseignement professionnel, j'ai dû constater que beaucoup de choses ont changé dans ce domaine. Il faut beaucoup d'énergie pour amener les apprentis à participer activement à leur propre formation.

Tous ces problèmes sont traités dans le cadre du cours, qui est très bien conçu et permet aux participants de chercher des solutions en commun. Entre les blocs de cours, ceux-ci ont le temps d'appliquer et de tester la matière apprise. Je n'ai reçu que des échos positifs et je suis persuadé que ce cours a le potentiel d'améliorer fondamentalement la qualité de la formation des apprentis et de la rendre en outre plus efficiente.

Max Fischer, responsable cantonal de la formation de Bâle-Campagne et maître de branche professionnelle.

LES FORMATEURS EVALUENT...

pants ont eu la possibilité de poser leurs propres questions et de discuter de cas pratiques. L'éventail des sujets abordés était très large, il allait du journal de travail au choix de l'apprenti, en passant par le problème aigu du manque de motivation des jeunes en apprentissage.

> *«L'assurance qualité, c'est un remède homéopathique contre le ronronnement des individus et des institutions»,*
> *Urs Moser, ancien responsable du CODOC*

Les participants ont été satisfaits du cours. Nombreux sont ceux qui apprécient la possibilité de parler de leurs activités et de leurs problèmes avec des collègues. Cela signifie que les formateurs sont souvent laissés à eux-mêmes en matière de formation. Ils ont peu de moyens de savoir s'ils s'y prennent

FORESTIER-BÛCHERON, UNE BONNE ÉCOLE ?

Continuer de former des forestiers-bûcherons a-t-il un sens? D'une part, peu poursuivent dans le métier. D'autre part, il n'est pas sûr que la profession corresponde aux futures exigences de la politique forestière. Avant de remettre tout en question, voyons ce que l'entreprise doit offrir au jeune pour qu'il réussisse son apprentissage de forestier-bûcheron.

Les maîtres d'apprentissage interrogés ont d'abord défini ce que cela veut dire. Au-delà de la remise du CFC, moment émouvant et preuve officielle du succès, les réponses suivantes ont été données. A réussi celui que je suis prêt à engager lors de l'examen ou encore celui qui marche bien dans le privé. C'est aussi l'apprenti ouvert qui s'est impliqué dans l'entreprise, en proposant des solutions. Ou encore celui à qui je fais confiance parce qu'il réalisera le travail sans encadrement.

Pour arriver à ce résultat, l'entreprise a du donner! D'abord, elle a du confier la responsabilité de l'apprenti à une personne unique. Compétence technique, bien sûr, mais aussi plaisir de transmettre à des jeunes, patience, disponibilité (pour reprendre les cours, par exemple), autorité tout à la fois, voilà quelques unes de ses qualités. Le goût d'apprendre, de rester à la page, comme en fait preuve le contremaître breveté, facilite le suivi de l'apprenti tout au long de son programme de cours. Si l'apprenti trouve, au sein de l'ensemble de l'équipe, un esprit sain et ouvert, il augmente ses chances de succès. C'est prouvé, on apprend mieux dans le plaisir que dans la douleur.

Sécurité, rentabilité et ouverture

L'esprit est une chose, la réalité des dangers du métier en est une autre. L'apprenti non équipé sera renvoyé à la maison. Le protéger, le mettre en confiance, lui laisser faire ses expériences (tant pis pour le plateau écrasé), sous contrôle, puis, peu à peu, lui donner des responsabilités pour qu'il accède à l'autonomie, voilà un enchaînement pas facile à maîtriser. Une autre réalité de l'entreprise consiste dans la rentabilité. Certains diront que nous ne le sommes plus depuis longtemps et que les collectivités publiques ont le devoir de prendre des apprentis. D'autres, que si la première année coûte, la deuxième ne coûte rien et la troisième permet de compenser l'investissement du contremaître au départ. Enfin des maîtres d'apprentissage relèvent que l'apport de sang neuf dans l'entreprise empêche de s'enterrer dans ses habitudes. Les nouvelles idées, ça se chiffre aussi!

Pour renforcer les compétences techniques de l'apprenti, l'entreprise, plutôt que de le laisser faucher des plantations pendant des mois, l'associera à tous les travaux liés à l'exploitation, la sylviculture, le génie forestier ou encore l'accueil du public. Discuter du respect de soi-même (alcool, drogue) comme de celui de l'environnement social ou naturel facilitent aussi l'intégration du jeune dans la société.

Toute cette énergie déployée pour former un apprenti forestier-bûcheron est-elle justifiée aujourd'hui? Certes, beaucoup s'engagent, une fois leur CFC en poche, vers de nouvelles professions. Quant à l'économie forestière, elle vit, ces temps, bien des secousses. Si certains se posent la question, d'autres répondent sans hésiter qu'ils continueront à former des apprentis. Pour l'enrichissement mutuel comme nous l'avons vu. Mais aussi parce que cet apprentissage forme des jeunes prêts à faire face au monde du travail, ponctuels, jamais malades, ouverts, ayant appris l'obéissance comme l'autonomie. Et, ce qui n'est pas rien pour l'avenir de notre planète... et de la filière forestière, ils ont appris à aimer la forêt.

bien ou non. Les discussions ont montré que les problèmes des uns sont semblables, voire identiques, à ceux des autres. La plupart des participants avaient suivi le cours de maître d'apprentissage, mais dans le travail quotidien, qui subit de plus en plus la pression du temps et du rendement, les tâches de formation s'ajoutent aux autres défis.

Ce nouveau cours CODOC a été conçu de façon à pouvoir appliquer immédiatement les acquis dans la pratique et à bénéficier ainsi des expériences faites lors de la phase de cours suivante. Pendant six mois, les participants ont ainsi pu réfléchir intensivement aux divers aspects de leurs activités de formateur, que cela soit lors des séances ou durant les intervalles entre les cours. Ils ont pu répondre à de nombreuses questions et ont reçu des impulsions importantes pour leur travail. Le caractère visionnaire de ce concept de cours pilote est confirmé par les expériences semblables faites dans d'autres branches.

> *«Il n'y aura plus à l'avenir que deux types d'entreprises formatrices: celles qui se soucient de la qualité de la formation qu'elles dispensent et celles qui ne seront plus des entreprises formatrices»* **(extrait d'un rapport CODOC)**

> *«La qualité se manifeste chaque jour dans tout ce que nous faisons!»*

Le cours «Assurance qualité dans la formation des apprentis» peut être organisé sur demande dans tous les cantons. Il suffit de s'adresser à CODOC ou au responsable cantonal de la formation.

L'APPRENTISSAGE DE FORESTIER-BÛCHERON AU TESSIN: UN BEAU SUCCÈS

Alors que le Tessin est le canton suisse le plus riche en forêts, il demeura longtemps un «pays en développement» en ce qui concerne la gestion de ce patrimoine. Lors de l'introduction de l'apprentissage de forestier-bûcheron en 1980, les travaux forestiers n'attiraient pas grand monde. On comptait en tout et pour tout 5 apprentis, alors qu'ils sont 56 aujourd'hui. Le canton du Tessin, qui fonctionne à sa façon dans de nombreux domaines en raison de son héritage culturel «latin», a opté pour des démarches nouvelles en matière de formation des apprentis et se distingue aujourd'hui encore par des solutions non conventionnelles.

Autrefois, les ouvriers forestiers – ou disons plutôt les «coupeurs d'arbres» – acquéraient traditionnellement leur savoir-faire et développé leur expérience directement dans le cadre de l'entreprise familiale. Conséquence indirecte de ce type de formation, l'image du travail en forêt, comparativement aux autres métiers, s'est progressivement détériorée dans l'opinion publique. On le considérait comme un travail d'étranger: pour un jeune tessinois, il était devenu inimaginable d'opter pour la forêt, c'était même une honte pour toute la famille. Ce métier dur et mal payé était rejeté de toute part – un métier sans avenir, disait-on. En outre, à cette époque, l'économie forestière donnait des signes de faiblesse et les propriétaires forestiers se signalaient surtout par leur manque d'initiative. Les investissements étaient faibles. On ne comptait que huit entrepreneurs forestiers dignes de ce nom, qui travaillaient tous avec des saisonniers et sans forestiers-bûcherons.

Il n'était pas évident de lancer une réforme de la formation forestière initiale dans une telle situation. Malgré ces conditions de départ difficiles, le canton du Tessin s'est attelé à cette tâche – avec courage, ouverture d'esprit et humour. Il a régulièrement fallu constater et accepter le fossé qui sépare l'idéal de la réalité. Lorsque les cours d'apprentissage ont débuté, le nombre d'apprentis et l'encadrement étaient les suivants:

5 apprentis travaillant dans les conditions suivantes:
- **2 entreprises formatrices avec un apprenti chacune**
- **3 apprentis auprès d'un arrondissement forestier, l'inspecteur étant le maître d'apprentissage et les gardes forestiers organisant les travaux pratiques auprès des entreprises forestières publiques**
- **le personnel forestier cantonal était actif dans tous les domaines de la formation, c'est-à-dire à l'école professionnelle, dans les cours d'introduction et dans les examens de fin d'apprentissage.**

Cette façon de procéder était certes bien éloignée d'un système de formation habituel, mais pour un début, cela constituait un compromis acceptable. Grâce à l'évaluation critique et régulière de l'état d'avancement du projet, les étapes ont pu être franchies les unes après les autres. Pendant cette phase de mise en place, les expériences humaines et professionnelles ont également joué un rôle important.

Aujourd'hui, en 2003, les chiffres parlent un autre langage. On compte:
- **35 entreprises forestières publiques et privées employant du personnel qualifié**
- **22 entreprises formatrices reconnues et établies dans toutes les régions du canton, dont 13 sont des entreprises privées (entrepreneurs), 4 des entreprises régionales et 5 des entreprises bourgeoisiales.**
- **56 apprentis**
- **41 maîtres d'apprentissage**
- **24 chefs de cours et instructeurs**
- **6 maîtres de branches professionnelles**
- **4 maîtres de culture générale**
- **32 experts aux examens**
- **2 inspecteurs d'entreprises formatrices**

- **70% des apprentis restent dans la profession**

Ces chiffres prouvent qu'une forte évolution qualitative a eu lieu dans tous les domaines. Plusieurs raisons expliquent que la formation forestière initiale ait pu prendre un pareil essor:

1. Nous avons pu compter dès le départ sur de jeunes forestiers-bûcherons motivés, engagés en tant qu'instructeurs dans les cours d'introduction et en tant qu'experts lors des examens.
2. Les cours d'introduction – tous organisés en collaboration avec l'association d'économie forestière – ont été portés à 13 semaines. Leur qualité a fait l'objet d'une attention toute particulière.
3. Après quelques années déjà, nous avons demandé aux entrepreneurs forestiers privés de participer à la formation initiale. Cette stratégie s'est révélée visionnaire.
4. Les cours organisés en blocs d'une semaine par mois offrent des avantages pratiques et pédagogiques par rapport à la fréquentation de l'école professionnelle une journée par semaine. L'apprentissage est plus ciblé et plus efficient.
5. L'engagement d'inspecteurs d'entreprises formatrices, qui est fondé sur une base légale, a fait ses preuves. Leur rôle de conseiller joue un rôle central – ils sont devenus en quelque sorte la conscience critique de la formation.
6. Parallèlement à la formation des forestiers-bûcherons, celle des ouvriers forestiers non qualifiés a été encouragée, de même que la formation continue. A cet effet, on a mis sur pied d'une part des cours conventionnels (tronçonneuse, sécurité au travail) et d'autre part des cours spéciaux donnant accès à un diplôme cantonal (par exemple le génie biologique pour les forestiers-bûcherons).

Vu l'évolution actuelle de l'économie, des adaptations sont à nouveau à l'ordre du jour. Les activités des entrepreneurs sont en effet très influencées par le marché. La concurrence pousse clairement à la spécialisation et à la recherche de niches économiques. Les divers secteurs de formation des forestiers-bûcherons exigés par le règlement sont parfois mal représentés dans le cadre des entreprises. L'acquisition de savoir-faire pratique est souvent insatisfaisante. En outre, l'échange

NEWS

ACTUALITÉS EN BREF

La filière Foresterie à la haute école spécialisée de Zollikofen prend forme

Les 10 étudiants ingénieurs forestiers HES ont terminé mi février le premier semestre de leurs études à la Haute école suisse d'agronomie HESA à Zollikofen. Les préparatifs pour la deuxième et la troisième année d'études vont bon train. Les principales compétences dispensées par cette formation ont été définies. Elles comprennent quatre domaines: 1. Gestion de l'écosystème forêt; 2. Méthodes techniques et administratives de production et de logistique (récolte du bois, logistique, économie d'entreprise, société); 3. Systèmes de gestion de la qualité et de l'environnement; 4. Interactions entre la forêt et les dangers naturels. Les points 2 et 3 représenteront environ 60% des études. La filière est modularisée. Le cata-logue des modules couvrant les quatre premiers semestres pourra être consulté dès la fin avril sur le site Internet. L'HESA a en outre publié une brochure d'information sur les études de foresterie; on peut la commander auprès du secrétariat ou la charger à partir du site Internet.
L'administration de la HESA a nommé un deuxième professeur en la personne du Dr Bernhard Pauli. Ce dernier a obtenu son doctorat en Foresterie à l'Université des Techniques de Munich et a ensuite étudié les sciences économiques. Il est connu en Suisse pour ses études sur les sujets suivants: «Analyse des structures et des potentiels de l'industrie suisse des scieries» et «Etude logistique de l'industrie suisse des forêts et du bois». Bernhard Pauli entrera en fonction le 1er avril 2004.
A qui s'adresse la filière Foresterie? Les forestiers-bûcherons possédant la maturité professionnelle peuvent y accéder directement. Les charpentiers, scieurs et horticulteurs diplômés possédant la maturité professionnelle doivent suivre au préalable un stage de six mois. Quant aux diplômés d'autres spécialités avec maturité professionnelle et aux détenteurs d'une maturité gymnasiale, ils doivent suivre un stage préalable de douze mois pour être admis. La coordination et l'assurance qualité de ces places de stage est confiée aux centres de formation forestière de Lyss et de Maienfeld.
Informations: Secrétariat de l'HESA, tél. 031 910 21 11,
Internet: www.shl.bfh.ch

Nouveaux modules pour les conducteurs d'engins forestiers et pour l'escalade des arbres

Le Centre de formation professionnelle forestière du Mont-sur-Lausanne propose cette année un cycle de formation modularisée pour les conducteurs d'engins forestiers, avec spécialisation sur débusqueurs. Cette filière comprend les modules suivants:

- **E9, Bases relatives à l'utilisation des machines, en automne 2004**
- **E10, Entretien des machines forestières, 21 au 30 juin 2004**
- **E13, Utilisation du débusqueur (module donné en mars déjà)**
- **I3, Synthèse et intégration des compétences acquises, conduite autonome d'une machine forestière, en automne 2004**

Les modules concernant les autres spécialisations seront donnés l'année prochaine. Il s'agit de:

- **E11, Utilisation de la récolteuse**
- **E12, Utilisation du porteur**

En outre, le Centre de formation professionnelle forestière offre deux modules préparant à l'escalade des arbres. Ces modules ont été validés en décembre 2003 par le CECOM Forêt:

- **E26, Cours d'escalade des arbres, niveau 1**
- **E27, Cours d'escalade des arbres, niveau 2**

On peut obtenir des informations détaillées auprès du Centre de formation professionnelle forestière, Budron H8, 1052 Le Mont-sur-Lausanne,
tél. 021 653 41 32, courriel: françois.sandmeier@sffn.vd.ch

Ce qu'on a appris est appris, mais pas toujours reconnu

Selon les résultats des études faites sur le sujet, l'homme acquiert 70% des ses compétences au travail, durant ses loisirs, en famille, par ses hobbies et par ses activités accessoires. L'école, la formation et les cours ne couvrent que les 30% restant. Mais alors que pour cette part minoritaire, une quantité de certificats, diplômes et autres attestations sont exigées, on ne demande presque rien de tel pour les 70% – une situation qui n'est guère convenable à l'époque de «l'apprentissage tout au long de la vie». Cette lacune va maintenant être comblée par des mesures fondées sur un procédé en trois temps comprenant une autoévaluation, une évaluation institutionnalisée et enfin une reconnaissance des compétences acquises de façon informelle. L'association Valida a été créée fin 2001 dans le but de fait aboutir ce procédé de reconnaissance.
Informations: www.valida.ch

SUITE PAGE 6

Nouvelles volées de gardes forestiers
Le deuxième cycle de formation des gardes forestiers basé sur un concept semi-modulaire a commencé le 12 janvier aux Centres de formation forestière de Lyss et Maienfeld. Il durera jusqu'à fin septembre 2005. 15 étudiants ESF ont pris leurs quartiers à Maienfeld. Ils sont issus des cantons suivants: GR (9), SG (3), TG (1), ainsi que de la Principauté du Liechtenstein (2). A Lyss, 32 candidats sont répartis dans deux classes: 18 Romands – VD (14), VS (2), FR (1) et NE (1) – ainsi que 14 Suisses alémaniques – AG (2), BE (4), BL (1), LU (1), SO (1) et ZH (5). A Lyss, pour la première fois, la période d'essai de 3 mois s'achèvera par une journée de bilan en commun.

Nomination des membres de la CFFF
Le Conseil fédéral a nommé les membres de la Commission fédérale pour la formation forestière pour la période administrative 2004 – 2007. Cette commission, qui joue un rôle important dans la formation forestière, est désormais composée des membres suivants:

- **Andrea Semadeni, suppléant du Directeur fédéral des forêts, président de la CFFF**
- **Rudolf Bachmann, représentant des gardes forestiers**
- **Pius Wiss, représentant des entrepreneurs forestiers**
- **Evelyn Colemann, représentante des ingénieurs forestiers**
- **Hanspeter Egloff, représentant de l'EFS**
- **Didier Roches, représentant de la Conférence des inspecteurs cantonaux des forêts**
- **Reto Meyer, représentant des contremaîtres forestiers**
- **Fausto Riva, représentant des responsables cantonaux de la formation**
- **Heinz Hartmann, représentant de la SUVA**
- **Thomas Peter, représentant des forestiers-bûcherons**
- **Martin Büchel, chef du secteur Bases et formation à la D+F, secrétariat de la CFFF**

Membres de la CFFF avec voix consultative:

- **Otto Raemy, CODOC**
- **Markus Sieber, EPF Zurich**
- **Alan E. Kocher, Centre de formation forestière de Lyss**
- **Karl Rechsteiner, Centre de formation forestière de Maienfeld**
- **Alois Kempf, WSL**
- **François Sandmeier, Centre de formation professionnelle, Le Mont-sur-Lausanne**
- **Geneviève Gassmann, OFFT**
- **Urs Mühlethaler, HESA Zollikofen / filière Foresterie HES**

Nouveaux membres de la commission d'éligibilité
Les membres de la Commission forestière fédérale d'admission à d'éligibilité – commission extraparlementaire de la Confédération, comme la CFFF – ont eux aussi été nommés pour la période administrative 2004 – 2007. La commission d'éligibilité compte les membres suivants:

- **Andrea Semadeni, suppléant du Directeur fédéral des forêts, président de la commission d'éligibilité**
- **Renaud Baumgartner, Ingénieur forestier d'arrondissement, Tavannes**
- **Prof. Franz Schmithüsen, EPF Zurich**
- **Walter Marti, Chef de département, Bärau**
- **Beat Annen, Ingénieur forestier d'arrondissement Altdorf**
- **Olivier Guex, Ingénieur forestier d'arrondissement, Martigny**
- **Thomas Rageth, Ingénieur forestier d'arrondissement, Glaris**
- **Flavio Tognini, Ingénieur forestier d'arrondissement, Biasca**
- **Heinz Kuhn, Ingénieur forestier d'arrondissement, Nussbaumen TG**
- **Sandro Lardi, Ingénieur forestier d'arrondissement, Tamins**
- **Stéphane Jean Richard, Inspecteur des forêts, Neuchâtel**
- **Martin Büchel, chef du secteur Bases et formation à la D+F, secrétariat de la commission**

Nouveaux contremaîtres et conducteurs d'engins forestiers
Le module I1 s'est déroulé à Lyss du 8 au 12 décembre et s'est achevé par les examens professionnels de contremaître forestier. Tous les candidats ont réussi l'examen et ont reçu le certificat fédéral de capacité le 5 février. Il s'agit de:
Jean-Luc Ansermoz, Yvorne VD
Alex Combernous, St-Légier VD
Frédéric Hunziker, St-Sulpice VD
Jean-Robert Mayor, Icogne VS
Frédéric Menétrey, Villaraboud FR
Alain Pérusset, Le Sentier VD
David Rochat, L'Abbaye VD

SUITE PAGE 8

INFORMATIONS CODOC

CODOC a 15 ans
CODOC est une institution reconnue et ses services sont pour beaucoup synonyme de qualité. CODOC saisira cette opportunité pour se mettre en scène tout au long de l'année. Lisez coup d'pouce, visitez notre site internet www.codoc.ch. Vous serez ainsi toujours informé des offres CODOC et pourrez en profiter pleinement.

Manuel d'élagage
Ce manuel sera disponible dès le mois de juillet 2004 en français. Toutes les personnes intéressées ayant pris contact avec CODOC seront informées directement. Nouveaux clients bienvenus! Des exemplaires en allemand ont aussi été vendus en Allemagne et en Autriche.

Manuel câble-grue
La première volée de spécialistes câble-grue a terminé sa formation. Le manuel a donc pu être testé. Il a fait ses preuves et a été réédité cette année avec des modifications mineures.

Manuel pour forestier-bûcheron
Le calendrier prévu pour la production ne pourra pas être respecté et la réédition de la version révisée sera retardée. Celle-ci sera disponible pour l'année scolaire 2005/2006.

Dossier personnel pour les maîtres d'apprentissage
Le document que CODOC est en train de préparer à l'intention des maîtres d'apprentissage est présenté dans le premier numéro de «Echo-Doc». Consultez www.codoc.ch.

Un CD-ROM qui n'intéressera pas que les maîtres de branches professionnelles
Un CD-ROM fort intéressant est en préparation. Il contient un module sur les essences forestières, un autre sur les questions d'examen et un troisième destiné aux maîtres de branches professionnelles. Il a été conçu avant tout pour les apprentis forestiers-bûcherons, les maîtres de branches professionnelles et les maîtres d'apprentissage. Mais son utilisation est si facile qu'il permettra à chacun d'approfondir ses connaissances. La partie consacrée aux essences notamment contient beaucoup d'informations d'intérêt général. Le CD sera publié en même temps que le manuel pour forestier-bûcheron en 2005.

Prix pour les journaux de travail
Le concours CODOC des meilleurs journaux de travail sera reconduit en 2004 aussi. Les apprentis de troisième année peuvent s'annoncer auprès du responsable de la formation de leur canton, qui leur transmettra les informations nécessaires, ainsi que les documents d'inscription. Les journaux de travail primés seront exposés fin août à l'OBA de Saint-Gall. Consultez aussi www.codoc.ch

CODOC met en vente un grand nombre de documents. Demandez le formulaire de commande gratuit.
Adresse de commande des documents:
Par écrit: CODOC, case postale 339, 3250 Lyss
par courriel: admin@codoc.ch
par tél.: 032/386 12 45 ou
par fax: 032/386 12 46

RESULTAT DU CONCOURS

Résultat du dernier concours (coup d'pouce 3/2003): la ville dont il fallait trouver le nom était **Lausanne**. Le gagnant est **Yvan Richard,** de Lausanne.

L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE ENVISAGE LA CRÉATION D'UN FONDS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Un nouveau projet PROFOR a démarré en janvier 2004. Intitulé « Fonds pour la formation professionnelle dans l'économie forestière: évaluation », il doit permettre d'examiner sous quelle forme il serait possible de créer un fonds pour la formation professionnelle forestière. Avec l'espoir que le financement de la formation professionnelle forestière puisse s'appuyer à l'avenir sur une nouvelle base.

La question du financement de la formation préoccupe depuis longtemps l'économie forestière. Le projet Finances a permis d'étudier comment le financement de la formation forestière pourrait être simplifié et mieux coordonné. Le projet Fonds pour la formation professionnelle en est le prolongement concret. Comme le projet Finances, le nouveau projet est chapeauté par PROFOR, le programme de coordination de la formation forestière de la Confédération.

Le nouveau projet vise en particulier à examiner s'il est possible d'instaurer un fonds paritaire de portée générale pour la formation professionnelle. Il serait alimenté à parts égales par les employés et les employeurs et aurait force obligatoire pour toutes les entreprises de la branche. Les caractéristiques et les conditions juridiques et structurelles doivent encore être examinées.

Un fonds pour la formation n'est pas là pour amasser de l'argent. Les entrées sont utilisées au fur et à mesure pour cofinancer des mesures dans le domaine de la formation professionnelle. En vertu de la nouvelle loi sur la formation professionnelle (LFPr), les domaines suivants pourraient être encouragés: la formation professionnelle initiale (apprentissage), la formation professionnelle supérieure (contremaître forestier, conducteur d'engins forestiers, spécialiste câble-grue, forestier ESF) ainsi que la formation continue à des fins professionnelles. Les EPF et les hautes écoles spécialisées ne peuvent pas bénéficier de cet encouragement.

Une étude qui répondra à de nombreuses questions sera réalisée dans le cadre du pro-jet sous la direction de SILVACONSULT AG, Winterthur, et en collaboration avec BSS Volkswirtschaftliche Beratung, Bâle. Il s'agit, par exemple, d'estimer le montant global des recettes et des dépenses annuelles d'un tel fonds. L'étude s'achèvera en été 2004 et permettra aux associations concernées d'examiner et de préparer la création d'un fonds pour la formation professionnelle. En vertu de la nouvelle LFPr, le financement de la formation professionnelle doit être réglé d'ici à 2008 au plus tard. Mais les résultats du projet Fonds pour la formation professionnelle sont aussi importants pour la révision partielle de la loi sur les forêts.

Toutes les «organisations du monde du travail forestier» sont représentées dans le groupe d'accompagnement du projet. Selon la nouvelle LFPr, il s'agit des acteurs qui sont compétents pour la formation professionnelle et de leurs organisations (employés, employeurs ainsi que prestataires de la formation professionnelle). Sont représentés dans le groupe de travail: Economie forestière Suisse, Association suisse des entrepreneurs forestiers (ASEFOR), Association suisse des forestiers (ASF), Centres de formation forestière de Lyss et de Maienfeld, un collaborateur de l'OFEFP, Direction fédérale des forêts, les secrétaires de la Conférence des inspecteurs cantonaux des forêts (CIC) et de la Conférence des directeurs cantonaux des forêts.

Hubertus Schmidtke

ECHO

Notre bulletin vous plaît-il? Avez-vous des suggestions à nous faire ou des informations à nous communiquer? Alors prenez contact avec nous:
CODOC
Rédaction «coup d'pouce»
Rolf Dürig
Case postale 339, 3250 Lyss
tél. 032 386 12 45,
fax 032 386 12 46

Le prochain numéro de «coup d'pouce» paraîtra en août 2004.
Délai rédactionnel: 30 juin 2004.

Impressum

Editeur: CODOC
Service de coordination et de documentation pour la formation forestière
Hardernstrasse 20, CP 339, CH-3250 Lyss
tél. 032 386 12 45,
fax 032 386 12 46,
admin@codoc.ch, www.codoc.ch

Rédaction: Rolf Dürig
Réalisation graphique: Anex & Rota Visuelle Gestaltung, Basel

Avez-vous déménagé? Y a-t-il des erreurs dans votre adresse?
Transmettez-nous s.v.p. sans tarder votre nouvelle adresse
ou les corrections éventuelles.
(CODOC: Tél. 032 386 12 45, Fax 032 386 12 46, admin@codoc.ch)

Les nouveaux abonnés sont les bienvenus! «coup d'pouce» – l'organe spécialisé de la formation professionnelle forestière – paraît trois fois par an. Il est envoyé gratuitement aux intéressés.

ENQUÊTE: QU'EST-CE QU'UN «BON APPRENTI»?

Une étude menée dans le canton de Berne a analysé la manière dont les entreprises choisissent leurs apprentis et comment elles définissent le «bon apprenti». Les entreprises avaient à juger de l'importance relative de 12 caractéristiques présentées dans une liste.

Selon cette étude, le «bon apprenti» présente les qualités suivantes:

- **travailleur et responsable (très important pour 67% des entreprises)**
- **ponctuel et ordonné (65%)**
- **capable de travailler en équipe (64%)**
- **propre et soigneux (63%)**
- **d'un comportement agréable (59%)**

Et pour vous, qu'est-ce qu'un «bon apprenti forestier-bûcheron»?
Les meilleures réponses seront publiées dans le prochain numéro de coup d'pouce. En outre, trois bons de voyages d'une valeur de 100 francs seront attribués par tirage au sort parmi les réponses reçues. Participez! Envoyez votre réponse, accompagnée de votre adresse et de votre fonction professionnelle, à l'adresse suivantes jusqu'au 31 mai dernier délai: CODOC, case postale 339, 3250 Lyss,
courriel: admin@codoc.ch (mention: bon apprenti).
Les réponses des apprentis sont également les bienvenues.

...EN BREF...

Hans-Jackob Knutti, Weissenburg BE
Roman Fischer, Niederhasli ZH
9 candidats ont réussi les examens professionnels de conducteurs d'engins forestiers en février 2004 (spécialisation débusqueur) avec une note allant de 4,7 à 5,3. Ce sont:
Marc Frei, Winterthur ZH
Theo Zurmühle, Kägiswil OW
Hannes Uhlmann, Marthalen
Simon Lüdi, Roggwil BE
Simon Schneider, Safnern BE
Edi Raschle, Rothenthurm SZ
Markus Züger, Siebnen SZ
Martin Rohrer, Kölliken AG
Martin Wolleb, Lupfig AG

Coup d'pouce félicite les nouveaux contremaîtres et conducteurs d'engins forestiers et leur souhaite plein succès dans leur travail.

Nouveau livre sur les arbres
Le nouveau livre: Histoire d'arbres – des sciences aux contes, invite à découvrir dix-huit espèces d'arbres, 3 de nos villes, 3 de la Méditerranée et 12 de nos forêts: le platane, le peuplier d'Italie et le ginkgo – le cèdre, l'olivier et le figuier – le bouleau, le pin sylvestre, le mélèze, l'épicéa, le sapin blanc, l'érable sycomore, le tilleul, le hêtre, le chêne, le frêne, le châtaignier et l'if. Le forestier, Philippe Domont, et la conteuse, Edith Montelle, allient leur plume et leur savoir pour nous livrer des portraits où science et mythologique éclairent nos connaissances sur les arbres et la forêt. Chaque portrait comporte quatre parties:

- **un portrait forestier, botanique, historique et écologique**
- **un portrait symbolique et mythologique**
- **des récits entiers (contes, légendes, mythes)**
- **une fiche qui résume diverses connaissances sur l'espèce d'arbre**

D'une grande richesse, ce livre sera utile aux professionnels, aussi bien pour leur enrichissement personnel que pour leur travail de formation et de relations publiques.

Philippe Domont/Edith Montelle: Histoire d'arbres – des sciences aux contes. Coédition Delachaux et Niestlé – Office national des forêts. 2003. Ce livre peut être acheté en librairie (fr. 49,30) ou commandé chez: Sylvacom, Rebbergstrasse 45, 8049 Zurich, philippedomont@bluewin.ch; tél-fax: 01 341 42 46 (fr. 49,30 + 5.– frais d'envoi; possibilité de rabais pour commandes groupées: 5 livres 10%; 10 livres 20%)

P.P.
3072 Ostermundigen 1

coup d'pouce
CODOC
Bulletin pour la formation forestière